

Délibération n°DEL-17-0297

**Opération d'aménagement autour du nouveau Parc des Expositions
et Centre de Conventions de Toulouse Métropole : Bilan de la
concertation préalable**

L'an deux mille dix-sept le jeudi treize avril à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Caravelle - Centre de Congrès Pierre BAUDIS - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	92
Procurations :	40
Date de convocation :	07 avril 2017

Présents

Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	M. Francis SANCHEZ
Balma	M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Castelginest	Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Guy LAURENT, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Josiane MOURGUE, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Cornebarrieu	M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOLAT, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Flourens	Mme Corinne VIGNON ESTEBAN
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Bernard SANCE
L'Union	Mme Nadine MAURIN
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO, M. Bruno COSTES
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES, Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO, Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Christophe ALVES, M. Olivier ARSAC, Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES, Mme Catherine BLANC, M. Jean-Jacques BOLZAN, M. Maxime BOYER, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Martine CROQUETTE, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, M. Emilion ESNAULT,

	Mme Marie-Jeanne FOUQUE, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Jean-Luc LAGLEIZE, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, Mme Marthe MARTI, M. Antoine MAURICE, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorothée NAON, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Gisèle VERNIOL, Mme Jacqueline WINNEPENINCKX-KIESER, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, Mme Danielle BUYS, M. Daniel FOURMY, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Brigitte CALVET	Michel ROUGE
Mme Lysiane MAUREL	Patrice RODRIGUES
Mme Sophie LAMANT	Vincent TERRAIL-NOVES
M. Laurent MERIC	Aline FOLTRAN
M. Bernard KELLER	Joseph CARLES
M. Bernard LOUMAGNE	Robert MEDINA
M. Philippe PLANTADE	Bruno COSTES
M. Grégoire CARNEIRO	Béatrice URSULE
M. Michel ALVINERIE	Elisabeth MAALEM
M. Patrick JIMENA	Antoine MAURICE
M. Damien LABORDE	Pascale LABORDE
Mme Dominique BOISSON	Daniel DEL COL
M. Philippe GUERIN	Roseline ARMENGAUD
M. Michel SIMON	Guy LOZANO
M. Marc PERE	François LEPINEUX
M. Edmond DESCLAUX	Monique COMBES
M. Jacques SEBI	Patrick DELPECH
M. Jacques DIFFIS	Raymond-Roger STRAMARE
M. Bernard SOLERA	Pierre TRAUTMANN
Mme Laurence ARRIBAGE	Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES
M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE	Martine CROQUETTE
M. Franck BIASOTTO	Annette LAIGNEAU
Mme Michèle BLEUSE	Régis GODEC
Mme Charlotte BOUDARD PIERRON	Emilion ESNAULT
M. Frédéric BRASILES	Marie-Pierre CHAUMETTE
M. Joël CARREIRAS	Isabelle HARDY
Mme Hélène COSTES-DANDURAND	Jean-Michel LATTES
M. Romain CUJIVES	François BRIANCON
M. Jean-Claude DARDELET	Jean-Louis REULAND
Mme Vincentella DE COMARMOND	Gisèle VERNIOL
Mme Marie DEQUE	Francis GRASS
Mme Julie ESCUDIER	Martine SUSSET
M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT	Catherine BLANC
M. Pierre LACAZE	Monique DURRIEU
Mme Florie LACROIX	Dorothée NAON
M. Laurent LESGOURGUES	Romuald PAGNUCCO
Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD	Marie-Jeanne FOUQUE
Mme Brigitte MICOULEAU	Evelyne NGBANDA OTTO
M. Daniel ROUGE	Nicole MIQUEL-BELAUD
M. Patrick BEISSEL	Nadine MAURIN

Conseillers excusés

Fonbeuzard	M. Robert GRIMAUD
L'Union	Mme Nathalie SIMON-LABRIC

Délibération n° DEL-17-0297**Opération d'aménagement autour du nouveau Parc des Expositions et Centre de Conventions de Toulouse Métropole : Bilan de la concertation préalable****Exposé**

Toulouse Métropole a engagé en 2015 une réflexion sur les potentialités d'aménagement autour du nouveau Parc des Expositions & Centre de Conventions.

L'objectif est d'optimiser les retombées de l'équipement en constituant un nouveau Pôle économique, dédié notamment au tourisme d'affaires et plus généralement à la poursuite du développement de la métropole (locaux d'activités, bureaux, hôtels-restaurants...).

Ces développements à vocation exclusivement économique s'inscrivent dans le périmètre de projet de l'équipement, sur des terrains propriété de Toulouse Métropole qui jouxtent les bâtiments et voiries créées pour le Parc des Expositions & Centre de Conventions. Il s'agit d'une emprise foncière de 23 ha environ, comprise dans les 100 ha du projet, qui se trouve desservie par les infrastructures primaires créées pour le Parc des Expositions & Centre de Conventions (voiries d'accès structurantes, réseaux divers).

Cette emprise a été intégrée à la plupart des études préalables conduites pour la réalisation du nouveau Parc des Expositions & Centre de Conventions (états initiaux pour l'évaluation environnementale, archéologie préventive, mise en compatibilité des PLU d'Aussonne et Beauzelle, etc...).

Par ailleurs, l'opération d'aménagement autour du Parc des Expositions & Centre de Conventions de Toulouse Métropole ainsi envisagée, au sens de l'article L. 103-1 du Code de l'Urbanisme, s'inscrit dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

En outre, l'articulation de ce projet d'aménagement autour du Parc des Expositions & Centre de Conventions avec les autres secteurs proches (secteur de Garossos et secteur de l'Enseigne à Beauzelle) sera également étudiée afin de préparer et d'accompagner leurs mutations ultérieures dans une logique de fonctionnement d'ensemble.

Ainsi, la première phase d'aménagement à court et moyen termes sur les 23 ha autour du Parc des Expositions & Centre de Conventions, pourra ainsi donner suite à une deuxième phase d'aménagement à plus long terme, sur les secteurs de Garossos et de l'Enseigne à Beauzelle.

L'ensemble des études déjà réalisées a permis d'engager une concertation préalable sur l'opération d'aménagement autour du nouveau Parc des Expositions & Centre de Conventions de Toulouse Métropole, au titre de l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme.

La concertation préalable a été organisée et conduite par Europolia, la Société Publique Locale d'Aménagement de Toulouse Métropole, au nom et pour le compte de Toulouse Métropole.

Cette concertation a permis d'associer pendant plus d'un mois les habitants, associations, entreprises, acteurs locaux, collectivités et toutes autres personnes concernées par le développement d'activités économiques autour du nouveau Parc des Expositions & Centre de Conventions de Toulouse Métropole.

Elle a été menée sur les communes concernées directement par l'opération d'aménagement (Aussonne et Beauzelle) ainsi que Toulouse du mardi 31 janvier au mardi 7 mars 2017.

Les objectifs de la concertation étaient les suivants :

- Présenter les enjeux de l'opération d'aménagement et des développements économiques connexes au nouveau Parc des Expositions & Centre de Conventions de Toulouse Métropole ;
- Présenter les intentions d'aménagement de l'opération aux habitants, usagers, associations locales, entreprises, collectivités et toutes autres personnes concernées ;
- Informer les personnes concernées afin qu'elles puissent participer, leur permettre d'exprimer leurs attentes, préoccupations et propositions, répondre aux interrogations exprimées, enrichir, adapter et faire évoluer le projet.

Les modalités de concertation approuvées par le Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 ont été mises en œuvre :

- information du public par publication dans la presse et affichage ;
- mise à disposition d'un dossier de concertation au siège de Toulouse Métropole, à la Mairie d'Aussonne et à la Mairie de Beauzelle, accompagné d'un registre permettant aux personnes intéressées de consigner leurs observations ;
- organisation d'une réunion publique le mercredi 1^{er} février 2017 à 19h, Salle des fêtes, rue du Riou à Beauzelle ;
- actualisation du site Internet dédié au nouveau Parc des Expositions & Centre de Conventions de Toulouse Métropole intégrant le dépôt d'observations numériques (participation par voie électronique prévue par l'ordonnance 2016-1058) ;
- déploiement d'expositions.

Des moyens supplémentaires ont été déployés avec :

- la création d'une adresse électronique dédiée à la concertation : concertation@toulouse-euro-expo.com ;
- la distribution de flyers dans le secteur Nord-Ouest ;
- l'information sur les sites Internet des lieux de concertation et les réseaux sociaux de Toulouse Métropole ;
- l'organisation de rencontres avec les acteurs locaux, représentants des riverains et du monde économique.

Du mardi 31 janvier au mardi 7 mars 2017, toutes les parties prenantes (habitants, associations, entreprises, acteurs locaux...) ont pu s'informer, échanger avec les porteurs du projet lors de la réunion publique et s'exprimer sur développement d'activités économiques autour du nouveau Parc des Expositions & Centre de Conventions de Toulouse Métropole.

Le bilan de cette concertation figure en annexe de la présente délibération.

Il ressort de cette concertation :

- Un accueil favorable au principe de développement d'activités économiques autour du nouveau Parc des Expositions et Centre de Conventions ;
- Un consensus sur le bénéfice des retombées locales et la création d'emplois induite ;
- Une adhésion à la programmation exclusivement économique de l'opération d'aménagement ;
- Une mobilisation des investisseurs locaux, nationaux et internationaux pour s'implanter dans le pôle économique ;
- Un constat partagé sur la saturation du réseau routier existant du secteur Nord-Ouest aux heures de pointe ;
- Une forte attente sur l'amélioration de l'ensemble de ce système routier, qui constitue la porte d'entrée Nord-Ouest de la métropole, depuis l'autoroute A 62 jusqu'au nouveau Parc, avec un nouveau franchissement sur la Garonne à créer et la poursuite du prolongement de la RD 902 ;
- La confirmation de la nécessité d'une liaison en transports en commun performante pour constituer une réelle alternative à la voiture et d'une continuité cyclable ;

- Une volonté de maintenir la circulation et de minimiser les nuisances pendant le chantier du futur Parc.

Les remarques et avis formulées lors de la concertation seront pris en considération par Toulouse Métropole pour le développement d'activités économiques autour du nouveau Parc des Expositions & Centre de Conventions.

Par ailleurs, l'information et la concertation du public seront poursuivies au fur et à mesure de la définition et de la réalisation de l'opération d'aménagement (article L. 300-1 du Code de l'Urbanisme).

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Politique Foncière du jeudi 9 mars 2017,

Vu la délibération n°DEL-16-1068, approuvant l'ouverture, les objectifs et les modalités de la concertation préalable à l'opération d'aménagement autour du nouveau Parc des Expositions & Centre de Conventions de Toulouse Métropole,

Vu l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme,

Vu la tenue de la réunion publique du mercredi 1^{er} février 2017,

Vu les avis inscrits aux registres de concertation déposés au siège de Toulouse Métropole, à la Mairie d'Aussonne et à la Mairie de Beauzelle,

Vu les avis déposés sur le site Internet : www.toulouse-euro-expo.com,

Vu les avis envoyés à l'adresse électronique dédiée à la concertation : concertation@toulouse-euro-expo.com,

Vu les observations adressées à Europolia - SPLA de Toulouse Métropole,

Vu les courriers adressés à Toulouse Métropole,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver le bilan de la concertation préalable sur l'opération d'aménagement autour du nouveau Parc des Expositions & Centre de Conventions de Toulouse Métropole, tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2

De mettre à disposition du public le bilan de concertation annexé.

Résultat du vote :

Pour	132
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le **24 AVR. 2017**

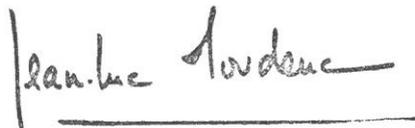
Reçue à la Préfecture le **24 AVR. 2017**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,





Jean-Luc MOUDENC